mettre devant la Chambre les estimations des recettes probables de 1878-79, je dois profiter de l'occasion pour dire que ces estimations, comme toutes celles qui sont faites si longtemps avant l'époque de la dépense, doivent nécessairement et naturellement être basées sur la supposition que nous aurons une récolte, je ne dirai pas extraordinaire, mais au moins assez bonne.

Si nous étions favorisés d'une récolte de cette nature, je pense, à en juger d'après nos rapports, qu'avec le tarif actuel nous pourrions raisonnablement nous attendre à retirer des Douanes un revenu d'environ $13,750,000, de l'Accise $5,250,000, des Timbres à peu près $250,000; tandis que par les Postes où, je suis heureux de le dire, nous remarquons des indices prononcés d'augmentation, je crois pouvoir, sans crainte de me tromper, compter sur $1,200,000, sur $1,900,000 par les Travaux Publics, ainsi que sur environ $1,500,000 de recettes provenant de diverses sources et de l'intérêt sur nos placements, lequel, comme les honorables députés le savent, augmente sans cesse par l'opération du fonds d'amortissement : soit un total de $23,850,000.

l'année 1876-77 ont été décidément au-dessous de la moyenne ordinaire; parce que le déficit, étant dans une large mesure composé du fonds d'amortissement, il n'est pas tout-à-fait aussi formidable qu'il peut le paraître à première vue; parcequ'une partie très considérable de notre dépense annuelle, quoiqu'imputable, à proprement parler, sur le fonds consolidé, est faite pour des fins qui lui donnent le caractère d'une dépense imputable sur le capital; parce que les dettes que nous devons payer de toute nécessité ont été considérablement diminuées; et parce que,—raison encore plus directe,—la question qui va bientôt être posée au pays par les deux partis politiques entraînera, si elle est décidée contre nous, un changement si grand, si radical dans notre système fiscal et dans notre mode de percevoir le revenu, que je tiens à ce que le peuple se prononce avant que nous nous engagions à faire de nouvelles modifications au tarif actuel.

Maintenant, M. l'Orateur, sans vouloir soulever une discussion oiseuse, je crois qu'il est bon que la Chambre sache clairement, distinctement,

positive ce que nous coûterait l'exploitation des chemins de fer dont nous venions ou étions sur le point de faire l'acquisition ; nous ne pouvions pas, non plus, dire exactement les dépenses que nous occasionneraient le maintien de l'ordre dans nos Territoires du Nord-Ouest et nos futurs traités avec les sauvages. Depuis lors, nous avons vérifié ces sommes avec assez de précision. Pour l'exploitation de nos chemins de fer, il faudra environ $750,000 ; pour le maintien de l'ordre dans les Territoires du Nord-Ouest, il faudra $400,000 par année, et, comme la Chambre le sait déjà, pour nos traités avec les sauvages, il faudra environ $400,000 de plus.

M. MITCHELL—Ces sommes dépassent-elles les revenus ?

M. CARTWRIGHT—Les traités avec les sauvages ne donnent aucun revenu.

M. MITCHELL—Les chemins de fer ?

M. CARTWRIGHT—D'après ce que je puis voir, la perte probable résultant de l'exploitation des chemins de fer sera de $600,000 par année. Cependant, je ne parle pas encore de l'augmentation des dépenses générales.

" aux Etats-Unis : 'Nous vous permettons d'apporter vos produits sur nos " marchés ; à votre tour, accordez-nous le même privilége et laissez-nous en- " voyer nos produits sur vos marchés.' " (*)

Voilà la politique de l'Opposition, voilà la politique que mes honorables amis de la Gauche vont soutenir jusqu'à la mort. Or, il est bon de faire remarquer que les doctrines qui y sont exposées ont été approuvées tout récemment, du moins par les représentants d'Ontario appartenant à ce parti ; en effet, à la suite d'une conférence, certaines résolutions ont été publiées qui indiquent le programme de l'Opposition d'Ontario sur cette question. Voici ces résolutions :

" 1. Nous sommes convaincus que la prospérité du Canada exige " l'adoption d'une politique nationale qui, par un judicieux remaniement " du tarif, favoriserait les intérêts agricoles, miniers et industriels de la " Confédération.

de ce que je pourrais appeler obligations susceptibles d'être constatées, s'élevant à $131,300,000, somme qu'il aurait de toute nécessité fallu se procurer au moyen d'un emprunt, quoiqu'elle n'augmentât pas nécessairement notre dette. Récapitulons :—

Canaux..............................	$43,800,000 00
Chemin de fer Intercolonial	10,000,000 00
Chemin de fer du Pacifique.............	30,000,000 00
Dettes, à leur échéance................	35,000,000 00
Chemins de fer, N.-E. et N.-B..........	2,000,000 00
Chemin de fer, I. P. E................	2,500,000 00
Travaux secondaires...................	4,500,000 00
Améliorations, Saint-Laurent...........	2,500,000 00
Avances...............................	1,000,000 00
	$131,300,000 00

La Chambre comprendra mieux maintenant la gravité de la tâche qui nous était imposée, d'après le fait que cette somme est presqu'égale à la

D'un autre côté, notre prétention, également claire, également définie, et que nous sommes également décidés de soutenir jusqu'à la mort, est celle-ci :—tout impôt, déguisé de quelle que façon que ce soit, est une perte *per se* ; c'est le devoir, et le devoir sacré, du Gouvernement de ne prélever sur le peuple que ce qui est nécessaire pour le bon fonctionnement du service public ; autrement, l'impôt est tout simplement, sous une forme ou sous une autre, un vol organisé.

Sans doute, M. l'Orateur, le malheur veut que, dans notre condition actuelle, nous ne puissions, tant que le revenu sera dans l'état où il est, tenter bien des choses que j'aimerais voir tentées. Il y a de notables améliorations dont le gouvernement n'est pas en mesure de s'occuper maintenant ; on nous fait de temps en temps d'excellentes recommandations que nous désirerions mettre à effet, si les circonstances le permettaient : nous sommes obligés de nous abstenir de ces travaux.

faits suivants :—

D'abord, à l'acceptation des dettes provinciales et à la nouvelle subvention additionnelle de $820,000 accordée au Nouveau-Brunswick ; ensuite aux nouvelles obligations contractées par l'annexion de l'Ile du Prince-Edouard, $500,000 ; au premier intérêt semestriel sur l'emprunt de M. Tilley, $225,000 ; à la modification opérée dans la tenue des comptes des bureaux de poste et qui a nécessité une nouvelle dépense nominale de $300,000 ; à une infinité d'augmentations ajoutées aux traitements des fonctionnaires publics et qui se monte à un peu plus de $300,000 ; à une augmentation de déboursés pour travaux publics imputables sur le revenu, $500,000 ; pour la gendarmerie à cheval, $200,000 ; aux dépenses nécessitées par la session extraordinaire qui eut lieu cette année-là, $200,000 ; aux traités, environ $100,000, et à un certain nombre d'items divers qui s'élèvent à $850,000 ou $900,000 :—le tout formant un total de $4,000,000 ou à peu près qui explique suffisamment les augmentations survenues entre 1872-73 et 1873-74 et qui se résument comme suit ;

et sérieusement compromis par là l'existence de notre jeune société : la conséquence, c'est que notre dépense a augmenté d'une manière si frappante et si rapide, qu'elle peut donner à réfléchir aux plus insoucieux d'entre nous. (Très bien ! très bien !)

Prenant 1867 pour point de départ, nous voyons que le total de la dépense qui était à peine de $13,500,000 cette année-là s'est, dans l'espace de dix ans, élevé à $23,500,000,—soit une augmentation, aussi approximative que possible, de $10,000,000. Et ce qui est beaucoup plus important, c'est qu'après avoir pris des dispositions pour faire face aux obligations nouvelles qui nous sont dévolues, nous ne pouvons apercevoir une perspective raisonnable de les réduire au-dessous de ce chiffre.

Il n'est pas hors de propos que j'indique à la Chambre les principaux items qui ont causé cette augmentation depuis le commencement de la Confédération.

le budget ; pour les nouveaux frais d'exploitation de l'In
$500,000, qui n'étaient pas nécessaires ou encourus en 1872
térêt total sur le capital dépensé pour travaux publics jusqu'
1877-78 représente une nouvelle charge de $1,200,000 ; no
cheval, $330,000 ; et nos traités avec les sauvages une nouv
probable de $330,000 de plus : donnant, entre ces années, une au
totale de $5,100,000 répartie sur les items que je viens d'énumé
voici le détail :

Dettes et subventions provinciales.........	$820,000
Ile du Prince-Edouard..................	820,000
Intérêt (Emprunt Tilly)................	445,000
Augmentation du service postal...........	300,000
Fonctionnaires publics..................	300,000
Chemin de fer Intercolonial..............	500,000
Travaux Publics, capital (intérêt sur)......	1,200,000
Police à cheval.........................	330,000
Traités avec les sauvages................	330,000
	$5,045,000

du pays, il y a lieu de croire que la dépense *per capita* n'a pas be
beaucoup augmentée. Néanmoins, il est certain que la tâche qu
combe en ce moment est ingrate.

Notre situation offre certaines circonstances très particulièr
que notre impôt absolu *per capita* soit moindre que ce qu'il
quelques années ; quoique la cause de cet impôt soit à peu près la
dans tous les cas, n'ait pas changé d'une manière appréciable ;
masse générale de nos dettes soit infiniment moindre qu'autrefoi
avouer franchement qu'on a perdu l'occasion de rendre notre posi
cière excellente, que le champ laissé à l'exercice de l'économie
sivement restreint, que le pouvoir d'imposer de nouvelles taxes
à des bornes comparativement étroites, que le retranchement a
aux dernières limites,—à moins, comme je l'ai déjà dit, que
décidions à modifier considérablement notre système ; je dois au
que notre avenir serait gravement compromis si nous comme
imprudences. (Très bien ! très bien !)

Maintenant, M. l'Orateur, quant à la question de la grand
tation de l'impôt, la Chambre ne doit pas oublier que dans notr

d'argent qu'il n'en va au Trésor public, et alors ce système ne peut avoir de valeur que lorsque toutes les autres conditions sont les mêmes.

Nous n'avons qu'à regarder l'exemple des Etats-Unis pour voir combien lourdement une population peut être taxée sans qu'une partie considérable des taxes tombe dans le Trésor national (Très bien ! très bien) ; et j'ose dire que si nous nous décidions à remanier notre tarif dans le sens de la politique des Etats-Unis, nous verrions bientôt par nous-mêmes quelle somme énorme de taxes la population du Canada serait obligée de payer sans qu'une fraction en parvienne au Trésor. (Très bien ! très bien !)

Mais, tandis que je suis sur ce sujet, je veux chasser de l'esprit de certains honorables députés une fausse impression sous laquelle ils paraissent être sur l'étendue relative de l'impôt dans les périodes qui ont précédé et suivi 1873-74.

Il est bien vrai qu'en comparant l'époque actuelle avec l'année 1872-73, on constate une augmentation considérable dans les taxes,—quoique, je le

tie de notre dette a été soldée, et la dépense qui augmentait dans une mesure si large et si rapide est arrivée, espérons-le, à son terme d'augmentation. En ce qui concerne l'accroissement de la population, je dois ajouter que notre dépense a considérablement diminué.

En déduisant de la dépense de l'année dernière la somme accumulée sur les placements permanents portant intérêt, ainsi que les recettes des chemins de fer qui n'étaient pas autrefois en opération, la Chambre verra que puisqu'en 1873-74, avec une population de 3,750,000 âmes, nous étions obligés de dépenser $23,316,000, notre dépense actuelle ne peut pas être considérée comme dépassant de beaucoup $22,500,000 : en d'autres termes, calculs faits *per capita*, notre dépense d'aujourd'hui n'est que de $5.62, tandis qu'elle était de $6.22 en 1873-74. Il s'ensuit donc que, relativement à notre population, et en faisant les déductions qu'il ne serait que raisonnable de faire, l'administration des affaires publiques entraîne une dépense annuelle de près de $2,000,000 moindre que pendant l'année dont il vient d'être question.

l'année dont je parle et depuis l'avènement de la Confédération en remontant, auraient seuls pu produire un revenu de $1,500,000 ou bien près. Or, il parait y avoir de bonnes raisons de croire que la population du Canada a gagné de $1,500,000 à $2,000,000 par l'abolition du droit d'accise et par la réduction de l'impôt sur l'huile de charbon.

Toutefois, je n'insiste pas sur ce point, bien qu'il soit évident que si vous mettez les deux sommes ensemble, elles représentent le montant total de l'impôt additionnel,—même si les importations avaient continué d'être ce qu'elles étaient,—qui aurait été obtenu par les taxes que j'ai établies. Je me contenterai aussi de signaler le fait que, en toute probabilité, par suite de la réduction qui s'est produite dans la valeur des articles importés en ce pays, même la somme que nous obtenons des 2½ pour cent égale à peine celle que nous aurions perçue si les 15 pour cent avaient été convertis en un droit spécifique, en 1874.

Mais, prenant le plus petit montant, prenant seulement les $800,000 que nous savons positivement avoir été épargnées aux consommateurs

M. CARTWRIGHT—Ou à leurs successeurs de décider si cette politique devra être mise à effet. Toutefois, je rappellerai à la Chambre, je rappellerai au pays que de notre conduite présente dépendra une large part de notre succès. Si nous voulons être en mesure de solder notre dette à des conditions raisonnables et de diminuer notre dépense annuelle, il importe souverainement que les capitalistes étrangers voient que les affaires publiques de notre pays sont administrées avec prudence et avec économie.

Il me semble voir deux voies ouvertes devant nous. L'une, celle que j'ai indiquée plus haut et que le Gouvernement se propose de suivre ; l'autre,—que j'espère bien ne pas voir adoptée,—de nous lancer encore dans de folles entreprises, de contracter encore des engagements dont nous n'avons pas calculé le prix, et d'imposer des taxes injustes dans l'espoir de donner par là un faux stimulant à la dépression actuelle.

M. l'Orateur, je ne pense pas que ceux qui ont prêté l'oreille à mes observations ou qui se sont mis par eux-mêmes au courant de la situation générale du pays pendant les quelques dernières années me contrediront quand je dirai que notre position en 1874 était périlleuse, comme nous pouvons le voir aujourd'hui, et que, quels que soient les dangers qui nous me-

dération en remon-
) ou bien près. Or,
ulation du Canada
droit d'accise et par

oit évident que si
nt le montant total
nt continué d'être ce
e j'ai établies. Je
obabilité, par suite
icles importés en ce
cent égale à peine
nt été convertis en

nent les $800,000
ux consommateurs

l'étendue des taxes municipales qui sont prélevées dans ce pays. Ceux qui suivent les affaires américaines d'assez près savent que le montant de l'impôt municipal, aux Etats-Unis, est si élevé qu'il obère très sérieusement les ressources de ce pays. Jusqu'à quel point, on en jugera mieux par les faits suivants :—

Il y a un an ou deux les quatre grands Etats de New-York, de l'Ohio, du Massachusetts et de la Pennsylvanie, dont la population collective atteint le chiffre de 12,000,000, contribuaient pour une somme de $151,000,000 par année aux frais de l'impôt local ; d'un autre côté, des 131 cités dont les rapports ont été publiés, nous voyons que, sur une population totale de 8,500,000, les taxes prélevées se montent à au moins $112,000,000, et quant à la cité de New-York qui compte une population de 1,249,000 et une évaluation de $1,111,000, elle contribue aux fins municipales pour $31,000,000 par année,—somme égale, je crois, au total des taxes prélevées pour fins municipales et fédérales sur toute la population du Canada.

ider si cette poli-
la Chambre, je
ra une large part
er notre dette à
annuelle, il im-
t que les affaires
et avec économie.

L'une, celle que
pose de suivre ;
ancer encore dans
nents dont nous
s dans l'espoir de

été l'oreille à mes
t de la situation
me contrediront
comme nous pou-

sur notre pays, se joignait une prostration générale des affaires dans le monde entier ; à une époque de troubles politiques sérieux ; à une époque où, pour certaines raisons, les capitalistes anglais avaient une défiance extraordinaire contre les emprunts étrangers et refusaient d'accepter d'autres effets publics que ceux qui avaient été présentés antérieurement.

Maintenant, M. l'Orateur, bien que, il est vrai, nous soyions parvenus à nous soustraire à ces dangers, bien que nous ayions réussi à maintenir notre crédit et à négocier nos emprunts, je dois avouer que nous l'avons échappé belle ; et la Chambre comprendra que j'ai de bonnes raisons pour dire que je redouterais de faire inconsidérément de nouveaux engagements.

Nous avons eu, M. l'Orateur, deux leçons qui, je crois, doivent suffire à n'importe quel peuple.

Je ne sais quelle a été la conduite de mes amis des provinces maritimes ; mais la population d'Ontario et de Québec aurait dû se rappeler, mieux qu'elle ne semble l'avoir fait, la rude leçon que lui avaient donnée les événements de 1854 à 1857 et la dépression qui les a suivis. Tous ceux qui ont étudié l'histoire du commerce de notre pays savent que la période

qui en général peuvent conduire eux-mêmes leurs propres affaires, mais plus spécialement dans l'intérêt des classes pauvres. Toujours et partout, lorsque les municipalités font des extravagances, c'est invariablement sur le pauvre que retombe en fin de compte la part principale du fardeau ; c'est lui qui paie les folies de ses administrateurs civiques, et cela de toutes les manières possibles : par le mauvais air, le mauvais éclairage, le mauvais logement et la cherté, non seulement des vivres, mais encore de tous les articles qui lui sont nécessaires.

On ne peut lire l'histoire,—telle qu'elle nous est révélée par les rapports des commissaires et des cours d'Etat, ainsi que par celui de la commission sanitaire de la cité de New-York,—de la mauvaise administration des affaires de la ville de New-York sous le règne de la combinaison-Tammany, sans se convaincre que les conséquences de cette mauvaise administration sont tombées directement sur une partie considérable de la population.

Je ne savais pas moi-même, avant d'avoir jeté un coup d'œil sur ces rapports, que dans la cité de New-York le chiffre actuel des habitants par

Toutes déductions faites, nous avons dans nos vastes possessions occidentales une contrée qui, lorsqu'elle sera développée, ajoutera énormément à nos ressources nationales. Pour ma part, je suis prêt à courir des risques et me soumettre à de grandes privations pour contribuer au développement de ce magnifique héritage. Aujourd'hui, d'après ce que je puis voir, quoique le fort de la tempête soit passé, nous sommes encore comme ballottés par les flots.

Si je comprends bien la situation, quoiqu'il soit parfaitement vrai qu'une très grande dépression existe dans les cercles commerciaux, je ne crois pas que les principales industries du pays,—à l'exception de l'importante industrie du bois de construction,—soient dans l'état de prostration où quelques honorables membres de cette Chambre semblent vouloir les supposer. Dans tous les cas, nous pouvons considérer comme acquis que l'effet dure toujours plus longtemps que la cause.

De même que, dans les années passées, l'esprit d'extravagance qui s'était emparé de notre population et l'avait conduite à importer infiniment plus de marchandises qu'elle n'en avait besoin, avait continué de faire sentir son effet longtemps après que la prospérité eut cessé,—de même je crois qu'aujourd'hui l'influence contraire a son effet, bien que la cause commence à

tarif soit trois fois plus élevé que le nôtre, le revenu des Etats-Unis n'indique certainement pas que les recettes par tête qui proviennent des droits de douanes soient beaucoup plus considérables par son opération ; et je crois que M. David Wells, qui fait autorité sur cette matière, a dit vrai en affirmant que le peuple américain paie annuellement, en vertu de ce tarif, $400,000 ou $500,000 de taxes dont un tiers à peine prend le chemin du coffre public.

J'ai eu de la difficulté à constater assez exactement le chiffre auquel nous pouvons raisonnablement fixer notre impôt ; mais je suis parvenu à savoir que les taxes payées dans la province d'Ontario se montent à $5,5000,000, et je pense que, même en faisant la part des taxes imposées par les législatures locales dans les autres provinces, je ne m'éloigne pas beaucoup de la vérité en fixant l'impôt local du reste de la Confédération à une somme qui ne dépasse pas celle-là. On remarquera que dans ce calcul je ne fais pas entrer les recettes provenant des terres de la Couronne, non plus que les sommes payées par le gouvernement fédéral à titre de subventions.

2

personne les facilités excessives avec lesquelles des hommes de paille ont obtenu crédit et capitaux. A mon sens, c'est une des principales causes de la crise que nous traversons.

En terminant,—je veux qu'on me comprenne bien,—je ne prétends point du tout que le gouvernement actuel n'ait pas commis de fautes pendant les quatre dernières années (Ecoutez ! écoutez !) ; je ne veux pas dire qu'il n'ait pas fait d'erreurs ni que son administration des affaires publiques n'ait été absolument exempte de bévues ; je ne dis point qu'il n'a pas encouru des dépenses qui auraient pu être évitées : une pareille prétention m'exposerait avec raison aux railleries des honorables députés de l'Opposition. Je ne réclame pas pour nous l'infaillibilité ; encore moins, dirai-je que nous avons été infaillibles.

Mais ce que j'affirme, c'est que,—comme les Comptes Publics en font foi,—le gouvernement a fait preuve d'une diligence, d'une sollicitude et d'une prudence raisonnables. J'affirme que si l'on veut tenir compte des difficultés contre lesquelles nous avons eu à lutter, nous avons été en somme à la hauteur de la situation. Je dis que notre persévérance dans la politique que nous nous étions tracée nous tire graduellement de

en lui-même plus lourd qu'on pourrait le désirer; cependant, comparé à celui qui existe dans d'autres pays placés dans des circonstances assez semblables à celles où nous nous trouvons, on peut le considérer comme supportable et même léger.

Maintenant, on pourrait me demander si, à cause des déficits considérables que nous avons eus depuis deux ans, il ne conviendrait pas de prendre des précautions qui rendraient totalement impossible l'existence d'un troisième.

Eh ! bien, M. l'Orateur, je dirai de suite que, si nous avions en Canada une taxe équivalente à la taxe proportionnée au revenu qui existe aujourd'hui en Angleterre, je n'hésiterais certainement pas à conseiller à la Chambre d'adopter ce moyen pour augmenter le revenu, car c'est une taxe qui peut être augmentée ou diminuée avec le moins de détriment pour le commerce. Mais, dans l'état actuel des choses, je crois qu'il est important de signaler à l'attention de la Chambre et du pays le fait que, quoique malheureusement nous ayions eu deux déficits successifs dans les deux

M. l'Orateur, en proposant que vous quittiez le fauteuil et que la Chambre se forme en comité des subsides, j'ose dire que le bilan présenté dans les Comptes Publics est un bilan dont le gouvernement et ses amis en cette Chambre et dans le pays ne doivent pas avoir honte. (Applaudissements.)

... Il ne faut pas oublier, non plus, que les avantages de notre situation et, sous certains rapports, ceux de notre climat commencent à s'affirmer ; tandis que, comme chacun le sait, les importantes facilités apportées dans ces dernières années au transport du fret ont si bien diminué le prix du transport de nos produits d'un bord de l'Atlantique à l'autre, qu'il parait être raisonnable de compter, de ce côté, sur une augmentation très considérable et constante.

Je ne pense pas faire erreur en disant qu'aujourd'hui presque tous les produits les plus importants de la ferme peuvent être transportés de la localité la plus éloignée d'Ontario, à l'est du lac Supérieur, jusqu'à Londres moyennant un farthing ou un demi denier sterling par livre. Et quoique, à la vérité, une partie considérable des profits soit interceptée par les différents agents de transport, cependant, si ce tarif de fret peut être maintenu, —et je ne vois pas pourquoi il ne le serait point,—tout le monde reconnaitra qu'un champ presqu'illimité est ouvert à l'esprit d'entreprise de notre population agricole qui parait heureusement disposée à en profiter.

ANNEXE.

——o——

Extrait du Message du Gouverneur de l'Etat de New-York à la Législature de cet Etat.—*Albany, janvier 1878.*

" La dépression qui s'est produite dans toutes les branches du com-
" merce, des affaires et des manufactures, et la ruine de nos nombreuses
" entreprises de chemins de fer, de mines de fer et de moulins *ont jeté sur*
" *le pavé des rues un nombre immense de travailleurs qui, sans que cela soit*
" *de leur faute, se trouvent aujourd'hui dans un dénuement extrême.* Bien
" que, à la vérité, cette législature ne puisse rien faire pour eux, il est
" bon que nous connaissions bien les causes de leur misère."

Après avoir désigné, comme l'une de ces causes, l'inflation monétaire qui s'est fait remarquer aux Etats-Unis, le Gouverneur continue :—

" En même temps un autre mal sérieux a pris un ...

perte des achats considérables que les touristes américains faisaient auparavant en Canada.

Indépendamment de ces considérations, il y en a une autre extrêmement importante que je désire présenter à la Chambre.

Il ne saurait y avoir de doute, M. l'Orateur, que la disproportion très sérieuse qui existe entre les obligations fixes à la charge de notre revenu et la somme qui reste plus ou moins sous notre contrôle, ne soit devenue un sujet qui exige la plus profonde attention. Sur une dépense nominale de $23,500,000 en chiffres ronds, pas moins de $11,500,000 sont affectés au paiement de l'intérêt du fonds d'amortissement, ainsi qu'aux subventions provinciales, et doivent être absolument considérés comme une première hypothèque. Sur le reste, $5,500,000 environ des obligations attachées au revenu doivent être regardés ou comme inscriptions portées aux deux pages du compte, et si l'on ne peut les effacer de l'une sans les rayer aussi de l'autre, ou comme étant aussi pratiquement une hypothèque pour toutes fins et intentions que de droit.

" mines, de moulins et de facteries ont été suspendus, et *dix mille innocents*
" *et infortunés travailleurs se sont trouvés sans emploi et sans moyens de*
" *subsistance. Au lieu des gages élevés dont la perspective les avait arrachés*
" *à d'autres occupations pour ces entreprises, ils n'ont pas reçu la moindre*
" *rémunération pour leur travail.*"

" Il est plus facile de découvrir la cause de cette misère que d'indi-
" quer les moyens de l'alléger. Il ne peut y avoir qu'un seul remède
" efficace et durable : c'est d'en revenir aussi vite que possible à l'état de
" choses qui existait avant que nous ayions pris le chemin de la ruine,
" c'est-à-dire de reprendre les paiements en espèces et d'abaisser le tarif au
" niveau des besoins du revenu.

" Sous l'influence de ces mesures, toutes les indutries reprendront leur
" régularité ordinaire et elles auront le même succès. Celles qui ont besoin
" de main d'œuvre demanderont des travailleurs qui recevront des gages
" relatifs à l'importance des opérations et conformes aux arrangements qui
" qui auront été pris. S'il reste des individus sans emploi, il y a encore
" dans ce vaste pays des millions d'acres de terre fertile sur lesquels l'homme
" industrieux est certain de trouver pour lui-même et pour sa famille des

et d'une douteuse opportunité de porter le retranchement plus loin, à moins de faire subir de très importantes modifications à notre système constitutionnel actuel ; tandis qu'une augmentation de l'impôt, si elle était considérable, ferait manquer son but, non seulement parce qu'elle arrêterait les developpements du pays, mais encore parce que c'est un fait admis que si vous élevez les taxes au-delà de certaines limites, vous êtes certains de manquer votre affaire, soit en diminuant la consommation, soit en encourageant la contrebande, comme nous l'avons plus d'une fois appris à nos dépens.

Aussi, toutes choses considérées, je suis disposé à suggérer que nous retardions d'examiner la question de savoir s'il est désirable ou non d'imposer de nouvelles taxes.

Plusieurs raisons me portent à faire cette recommandation :—d'abord, parce que, en dépit de tout ce qu'on dit au contraire, il me semble qu'il y a des signes évidents d'une amélioration dans le revenu général et dans la condition générale du pays ; ensuite, parce que je crois que les recettes de

M. CARTWRIGHT—Je veux bien croire que mon honorable ami le député de Northumberland (M. Mitchell) est le fidèle écho du sentiment de l'Opposition, et que les applaudissements qui se sont fait entendre tout à l'heure signifient que les membres de la Gauche regrettent profondément et sincèrement que le déficit ne soit pas comblé ; ce regret, je le partage de tout cœur.

M. l'Orateur, je n'ai pas besoin de dire que, bien qu'il soit probable qu'une des causes de ce déficit soit la diminution continuelle qui s'est produite dans les importations, la cause principale est nécessairement dûe aux mauvaises récoltes de 1876. Ceux qui ont étudié la situation du pays savent bien que, si importantes que puissent être les autres industries, l'agriculture est aujourd'hui et sera longtemps encore la principale industrie du Canada ; et que, par conséquent, tout ce qui est préjudiciable à la prospérité de la population agricole, l'est fatalement aussi à toutes les classes, classes très nombreuses, qui dépendent d'elle, et affecte, je puis le dire, la base de notre prospérité nationale. Il ne faut donc pas s'étonner si une récolte exceptionnellement mauvaise amène une diminution de revenus égale à celle qui est survenue, ou même plus considérable.

Maintenant, M. l'Orateur, persuadé que le moment est arrivé de mettre devant la Chambre les estimations des recettes probables de 1878-79, je dois profiter de l'occasion pour dire que ces estimations, comme toutes celles qui sont faites si longtemps avant l'époque de la dépense, doivent nécessairement et naturellement être basées sur la supposition que nous aurons une récolte, je ne dirai pas extraordinaire, mais au moins assez bonne.

Si nous étions favorisés d'une récolte de cette nature, je pense, à en juger d'après nos rapports, qu'avec le tarif actuel nous pourrions raisonnablement nous attendre à retirer des Douanes un revenu d'environ $13,750,000, de l'Accise $5,250,000, des Timbres à peu près $250,000 ; tandis que par les Postes où, je suis heureux de le dire, nous remarquons des indices prononcés d'augmentation, je crois pouvoir, sans crainte de me tromper, compter sur $1,200,000, sur $1,900,000 par les Travaux Publics, ainsi que sur environ $1,500,000 de recettes provenant de diverses sources et de l'intérêt sur nos placements, lequel, comme les honorables députés le savent, augmente sans cesse par l'opération du fonds d'amortissement : soit un total de $23,850,000.

Au sujet des dépenses, la Chambre devra tenir compte du fait que la calamité qui a frappé Saint-Jean nous a mis dans la nécessité de faire des déboursés considérables pour réparer les édifices publics qui se trouvent dans cette ville. Il faudra pour cela une somme d'au moins $200,000, ce qui augmente d'autant les estimations que j'ai à présenter à la Chambre.

Cette partie de ma tâche terminée, il me semble à propos, avant de discuter la politique générale du gouvernement et afin que la Chambre ait en sa possession tous les faits nécessaires, de faire une courte revue de la situation actuelle mise en parallèle avec celle où nous nous trouvions il y a cinq ans, spécialement quant aux points suivants :—d'abord, nos obligations anciennes et présentes; ensuite, les causes de la grande augmentation des dépenses pendant cette période; enfin, le chiffre exact et casuel de notre système actuel d'impôt.

Sur le premier point, il m'a été extrêmement difficile de savoir d'une manière certaine quelle était l'étendue exacte de nos obligations au 1er juillet 1873, en partie pour la raison que ces obligations formaient alors deux classes absolument distinctes: les unes indéterminées et les autres assez bien définies.

Le 1er juillet 1873, nous n'avions aucunement vérifié d'une manière positive ce que nous coûterait l'exploitation des chemins de fer dont nous venions ou étions sur le point de faire l'acquisition; nous ne pouvions pas, non plus, dire exactement les dépenses que nous occasionneraient le maintien de l'ordre dans nos Territoires du Nord-Ouest et nos futurs traités avec les sauvages. Depuis lors, nous avons vérifié ces sommes avec assez de précision. Pour l'exploitation de nos chemins de fer, il faudra environ $750,000; pour le maintien de l'ordre dans les Territoires du Nord-Ouest, il faudra $400,000 par année, et, comme la Chambre le sait déjà, pour nos traités avec les sauvages, il faudra environ $400,000 de plus.

M. MITCHELL—Ces sommes dépassent-elles les revenus?

M. CARTWRIGHT—Les traités avec les sauvages ne donnent aucun revenu.

M. MITCHELL—Les chemins de fer?

M. CARTWRIGHT—D'après ce que je puis voir, la perte probable résultant de l'exploitation des chemins de fer sera de $600,000 par année. Cependant, je ne parle pas encore de l'augmentation des dépenses générales.

Mais, pour en revenir à mon sujet, nous avions, au 1er juillet 1873, indépendamment de ces sources de dépenses, d'autres obligations bien définies qui s'élevaient à très près de $131,000,000, se répartissant comme suit :

Pour la construction de nos canaux sur l'échelle dont il était question à cette époque, j'ai constaté au ministère des Travaux Publics que si ces plans avaient été exécutés dans leur intégrité, il aurait fallu une somme d'au moins $43,800,000, y compris, naturellement, tout le système des canaux Welland, Lachine et du Saint-Laurent, l'approfondissement du fleuve, et les différents canaux qu'on voulait construire dans la Nouvelle-Ecosse, sur la rivière des Outaouais et dans le Nouveau-Brunswick ; pour l'achèvement du chemin de fer Intercolonial, $10,000,000 ; pour le chemin de fer du Pacifique, $30,000,000, d'après l'évaluation du Ministre des Finances de cette époque ; pour les dettes sur le point d'arriver à échéance, $35,000,000 ; pour les dépenses nécessaires sur la partie du chemin de fer Intercolonial qui traverse la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick, $2,000,000 ; pour le chemin de fer et les concessions de terres de l'Ile du Prince-Edouard, $2,500,000 ; pour une grande quantité de travaux de moindre importance, environ $4,500,000 ; pour améliorations sur le Saint-Laurent en aval de Montréal, $2,500,000 ; et, pour certaines avances qu'il était alors question de faire, $1,000,000 :—formant en tout une somme de ce que je pourrais appeler obligations susceptibles d'être constatées, s'élevant à $131,300,000, somme qu'il aurait de toute nécessité fallu se procurer au moyen d'un emprunt, quoiqu'elle n'augmentât pas nécessairement notre dette. Récapitulons :—

Canaux	$43,800,000 00
Chemin de fer Intercolonial	10,000,000 00
Chemin de fer du Pacifique	30,000,000 00
Dettes, à leur échéance	35,000,000 00
Chemins de fer, N.-E. et N.-B	2,000,000 00
Chemin de fer, I. P. E	2,500,000 00
Travaux secondaires	4,500,000 00
Améliorations, Saint-Laurent	2,500,000 00
Avances	1,000,000 00
	$131,300,000 00

La Chambre comprendra mieux maintenant la gravité de la tâche qui nous était imposée, d'après le fait que cette somme est presqu'égale à la

dette totale de toute la Confédération au 1er juillet 1877, et excède d'au moins $23,000,000 le chiffre qui la représentait au 1er novembre 1873; qu'il faudrait—au taux de l'escompte auquel nos derniers emprunts ordinaires ont été faits—sept emprunts successifs de $20,000,000 chacun, et enfin,—d'après les calculs du Ministre des Finances de cette époque,—une augmentation de $3,367,400 par année de l'intérêt servi par ce pays.

En ce qui concerne les obligations que nous avons à remplir jusqu'au 1er juillet 1878, je calcule que,—faisant entrer en ligne de compte les seuls travaux publics qu'il est absolument nécessaire de continuer,—nous aurons à donner: $5,500,000 pour l'achèvement des canaux Welland et Lachine; $13,500,000 pour acquitter les créances qui arriveront à échéance prochainement; à peu près $6,000,000 pour achever certaines parties du chemin de fer du Pacifique; $5,000,000 pour une foule de fins diverses: soit, en tout, $30,000,000, auxquels je considère qu'il sera nécessaire de faire face au moyen de nouveaux emprunts avant 1881. Et, bien qu'il resterait encore une dette considérable que j'aimerais à réduire, il faut remarquer que le paiement est facultatif, au gré des emprunteurs.

Nous voici maintenant au second point que je veux signaler à la Chambre : les causes de l'augmentation considérable des dépenses en 1873-74. Je constate que l'augmentation de nos dépenses annuelles est dûe aux faits suivants :—

D'abord, à l'acceptation des dettes provinciales et à la nouvelle subvention additionnelle de $820,000 accordée au Nouveau-Brunswick; ensuite aux nouvelles obligations contractées par l'annexion de l'Ile du Prince-Edouard, $500,000; au premier intérêt semestriel sur l'emprunt de M. Tilley, $225,000; à la modification opérée dans la tenue des comptes des bureaux de poste et qui a nécessité une nouvelle dépense nominale de $300,000; à une infinité d'augmentations ajoutées aux traitements des fonctionnaires publics et qui se monte à un peu plus de $300,000; à une augmentation de déboursés pour travaux publics imputables sur le revenu, $500,000 ; pour la gendarmerie à cheval, $200,000 ; aux dépenses nécessitées par la session extraordinaire qui eut lieu cette année-là, $200,000 ; aux traités, environ $100,000, et à un certain nombre d'items divers qui s'élèvent à $850,000 ou $900,000 :—le tout formant un total de $4,000,000 ou à peu près qui explique suffisamment les augmentations survenues entre 1872-73 et 1873-74 et qui se résument comme suit ;

Dettes provinciales et subvention, N. B....	$820,000 00
Annexion de l'Ile du Prince-Edouard.......	500,000 00
Intérêt semestriel (Emprunt Tilley)........	225,000 00
Service postal..........................	300,000 00
Traitements des fonctionnaires publics.......	300,000 00
Travaux Publics..........................	500,000 00
Gendarmerie à cheval.....................	200,000 00
Session extraordinaire....................	200,000 00
Traités..................................	100,000 00
Items divers.............................	850,000 00
	$3,995,000 00

Mais comme, à cette époque, il était extrêmement difficile de constater d'une manière exacte le résultat des dépenses encourues par suite de la législation dont j'ai parlé, il sera probablement intéressant pour la Chambre de voir la différence entre les déboursés de l'année courante et ceux de l'année 1872-73.

Je constate, M. l'Orateur, que les causes principales de l'augmentation dans les dépenses de ces deux années peuvent être assignées comme suit : les dettes et subventions provinciales, comme auparavant ; l'Ile du Prince Edouard, plus le chemin de fer et le bateau passeur, $820,000 ; l'intérêt total de l'emprunt contracté en 1873, $450,000 ; l'augmentation du service postal, comme antérieurement ; les augmentations de traitements dans le budget ; pour les nouveaux frais d'exploitation de l'Intercolonial, $500,000, qui n'étaient pas nécessaires ou encourus en 1872-73. L'intérêt total sur le capital dépensé pour travaux publics jusqu'à la fin de 1877-78 représente une nouvelle charge de $1,200,000 ; notre police à cheval, $330,000 ; et nos traités avec les sauvages une nouvelle charge probable de $330,000 de plus : donnant, entre ces années, une augmentation totale de $5,100,000 répartie sur les items que je viens d'énumérer et dont voici le détail :

Dettes et subventions provinciales.........	$820,000 00
Ile du Prince-Edouard....................	820,000 00
Intérêt (Emprunt Tilly)..................	445,000 00
Augmentation du service postal...........	300,000 00
Fonctionnaires publics...................	300,000 00
Chemin de fer Intercolonial..............	500,000 00
Travaux Publics, capital (intérêt sur).......	1,200,000 00
Police à cheval..........................	330,000 00
Traités avec les sauvages................	330,000 00
	$5,045,000 00

Sans m'arrêter à discuter plus longtemps ce point, je vais examiner l'étendue de l'impôt absolu actuellement prélevé sur la population de notre pays, ainsi que le caractère casuel de cet impôt.

En premier lieu, en se servant de l'échelle ordinaire *per capita*, la Chambre observera que de notre population, qui est aujourd'hui composée de 4,000,000 d'âmes, nous nous attendons à recevoir cette année un revenu brut de $23,400,000, moins à peu près $250,000 provenant de l'intérêt sur placements opérés depuis 1872-73. Elle observera aussi que sur cette somme nous nous attendons à retirer $19,150,000 de ce que nous pourrions appeler l'impôt réel qui avait rapporté environ $17,616,000 en 1872-73. Elle verra donc que notre revenu de 1877-78, s'il n'excède pas nos prévisions, s'élèvera à bien près de $5.79 par tête, contre $5.86½ en 1872-73, en laissant une marge pour les augmentations du service postal ; tandis que la somme que rapportera réellement l'impôt s'élèvera, si nous recevons tout ce que nous en attendons, à $4.79 par tête, contre $4.90 réellement versés dans le Trésor en 1872-73.

Maintenant, je sais parfaitement bien que le système *per capita* ne fait connaître que très partiellement la nature casuelle de l'impôt.

Il peut sans doute arriver, il arrive souvent même, que l'impôt est prélevé dans un pays de manière à retirer de la population beaucoup plus d'argent qu'il n'en va au Trésor public, et alors ce système ne peut avoir de valeur que lorsque toutes les autres conditions sont les mêmes.

Nous n'avons qu'à regarder l'exemple des Etats-Unis pour voir combien lourdement une population peut être taxée sans qu'une partie considérable des taxes tombe dans le Trésor national (Très bien ! très bien) ; et j'ose dire que si nous nous décidions à remanier notre tarif dans le sens de la politique des Etats-Unis, nous verrions bientôt par nous-mêmes quelle somme énorme de taxes la population du Canada serait obligée de payer sans qu'une fraction en parvienne au Trésor. (Très bien ! très bien !)

Mais, tandis que je suis sur ce sujet, je veux chasser de l'esprit de certains honorables députés une fausse impression sous laquelle ils paraissent être sur l'étendue relative de l'impôt dans les périodes qui ont précédé et suivi 1873-74.

Il est bien vrai qu'en comparant l'époque actuelle avec l'année 1872-73, on constate une augmentation considérable dans les taxes,—quoique, je le

ferai remarquer ici, il soit hors de doute que les taxes qui ont été abolies, ou leurs équivalents, auraient dû, comme simple question d'économie ordinaire, être imposés de nouveau en 1872-73. Mais je dis que si nous comparons l'impôt réel qui a été prélevé sur la population du Canada depuis l'avènement de la Confédération jusqu'en 1872, nous verrons que la prétendue augmentation est légère, si même on peut dire qu'elle existe véritablement.

Maintenant, sans nous arrêter à étudier l'effet de certaines taxes temporaires telles que l'augmentation de 5 pour cent faite en 1870, ou la soit-disant politique nationale de l'année suivante, si nous prenons le montant réel de l'impôt prélevé sur la population du Canada en 1870-71 ou 1871-72 et si nous le comparons avec celui d'aujourd'hui, bien qu'il y ait indubitablement une augmentation de 2½ pour cent sur la liste générale des articles importés en ce pays et une augmentation considérable des droits qui frappent le whisky, les eaux-de-vie, les tabacs et autres articles de cette nature; cependant, en établissant une comparaison entre ces deux années, la réduction des droits sur le thé et l'huile de charbon—deux articles de consommation générale—a été si grande que, j'incline à le croire, la somme d'argent qu'on retirait autrefois de la population est aussi considérable que celle qu'on retire aujourd'hui par l'effet de notre apparente augmentation de taxes.

En premier lieu, les droits réels qui étaient prélevés sur le thé dans l'année dont je parle et depuis l'avènement de la Confédération en remontant, auraient seuls pu produire un revenu de $1,500,000 ou bien près. Or, il parait y avoir de bonnes raisons de croire que la population du Canada a gagné de $1,500,000 à $2,000,000 par l'abolition du droit d'accise et par la réduction de l'impôt sur l'huile de charbon.

Toutefois, je n'insiste pas sur ce point, bien qu'il soit évident que si vous mettez les deux sommes ensemble, elles représentent le montant total de l'impôt additionnel,—même si les importations avaient continué d'être ce qu'elles étaient,—qui aurait été obtenu par les taxes que j'ai établies. Je me contenterai aussi de signaler le fait que, en toute probabilité, par suite de la réduction qui s'est produite dans la valeur des articles importés en ce pays, même la somme que nous obtenons des 2½ pour cent égale à peine celle que nous aurions perçue si les 15 pour cent avaient été convertis en un droit spécifique, en 1874.

Mais, prenant le plus petit montant, prenant seulement les $800,000 que nous savons positivement avoir été épargnées aux consommateurs

d'huile de charbon par l'abolition de l'accise et la réduction de l'impôt douanier, et en l'ajoutant aux $1,500,000 qui auraient été prélevées sur le thé par l'ancien tarif, on verra que la somme réelle que la population du Canada paie sur ces deux articles est de $2,300,000 (quoique toute cette dernière somme ne revienne pas au Trésor) ; car, en admettant que nous ayions perçu $3,300,000 avec les droits imposés, il est clair que l'impôt additionnel qui existe aujourd'hui dépasse à peine de $1,000,000 celui qui existait durant la période comprise entre l'avènement de la Confédération et l'année 1873-74, sauf la dernière partie de cette période. Et c'est un fait digne de l'attention de la Chambre que, pendant que les nouveaux droits ont indubitablement et surtout affecté les articles de luxe, ceux qui frappaient ces deux articles de nécessité première ont été très considérablement réduits.

Si la Chambre veut bien comparer notre situation avec celle d'autres pays, je crois qu'elle verra que notre impôt actuel, que je ne prétends pas être léger *per se*, l'est certainement en comparaison de celui d'autres pays placés dans des circonstances à peu près identiques aux nôtres.

Voyons d'abord les Etats-Unis, et à ce propos je dois faire observer qu'il est impossible d'établir une bonne comparison si l'on ne fait entrer en ligne de compte, non seulement les résultats de leur tarif, mais aussi l'étendue des taxes municipales qui sont prélevées dans ce pays. Ceux qui suivent les affaires américaines d'assez près savent que le montant de l'impôt municipal, aux Etats-Unis, est si élevé qu'il obère très sérieusement les ressources de ce pays. Jusqu'à quel point, on en jugera mieux par les faits suivants :—

Il y a un an ou deux les quatre grands Etats de New-York, de l'Ohio, du Massachusetts et de la Pennsylvanie, dont la population collective atteint le chiffre de 12,000,000, contribuaient pour une somme de $151,000,000 par année aux frais de l'impôt local ; d'un autre côté, des 131 cités dont les rapports ont été publiés, nous voyons que, sur une population totale de 8,500,000, les taxes prélevées se montent à au moins $112,000,000, et quant à la cité de New-York qui compte une population de 1,249,000 et une évaluation de $1,111,000, elle contribue aux fins municipales pour $31,000,000 par année,—somme égale, je crois, au total des taxes prélevées pour fins municipales et fédérales sur toute la population du Canada.

J'ai signalé ce fait, parceque je sais que nous sommes exposés au même danger. Tous ceux qui ont étudié l'énorme augmentation qui s'est produite et qui se produit encore dans notre impôt municipal, spécialement dans les villes et les cités, comprendront qu'il y a un grand danger que les municipalités abusent sérieusement des pouvoirs illimités qui leur ont été accordés au sujet de la taxation directe.

J'espère, M. l'Orateur, ne pas froisser les représentants des diverses cités du Canada en disant que les populations des villes ne sont pas faites pour exercer des pouvoirs aussi étendus. D'après ce que je puis en juger, la population des campagnes, en général, administre ses affaires avec économie et discrétion ; mais je regrette de dire que l'expérience des Etats-Unis, celle que nous avons faite nous-mêmes, nous apprennent qu'on ne devrait pas conférer de tels pouvoirs aux municipalités civiques.

S'il m'est permis d'exprimer mon opinion personnelle sur une matière qui, sans être de notre ressort immédiat, se rattache très intimement à la question dont nous nous occupons, je dirai qu'il est urgent que le pouvoir accordé à ces corps municipaux soient rigoureusement restreints ; je crois qu'il serait plus sage et plus dans leur intérêt véritable si nous leur permettions de ne taxer que certains objets strictement déterminés, au lieu de toutes espèces de propriétés, sauf certaines exceptions, comme aujourd'hui. J'invoque cette restriction, non seulement dans l'intérêt des propriétaires qui en général peuvent conduire eux-mêmes leurs propres affaires, mais plus spécialement dans l'intérêt des classes pauvres. Toujours et partout, lorsque les municipalités font des extravagances, c'est invariablement sur le pauvre que retombe en fin de compte la part principale du fardeau ; c'est lui qui paie les folies de ses administrateurs civiques, et cela de toutes les manières possibles : par le mauvais air, le mauvais éclairage, le mauvais logement et la cherté, non seulement des vivres, mais encore de tous les articles qui lui sont nécessaires.

On ne peut lire l'histoire,—telle qu'elle nous est révélée par les rapports des commissaires et des cours d'Etat, ainsi que par celui de la commission sanitaire de la cité de New-York,—de la mauvaise administration des affaires de la ville de New-York sous le règne de la combinaison-Tammany, sans se convaincre que les conséquences de cette mauvaise administration sont tombées directement sur une partie considérable de la population.

Je ne savais pas moi-même, avant d'avoir jeté un coup d'œil sur ces rapports, que dans la cité de New-York le chiffre actuel des habitants par

mille carré fût deux fois plus élevé que celui des localités les plus encombrées de Londres-Est : la population de New-York est bien près de 290,000 au mille carré, tandis que les quartiers les plus populeux de la cité de Londres atteignent seulement 179,000 dans le même espace. A ceux qui ont visité ces parties des grandes villes je n'ai pas besoin de faire remarquer quelles misères accuse ce simple exposé de faits ! Je me contenterai de dire que, bien qu'il y ait, en ce qui concerne New-York, des circonstances particulières qui ont amené ce déplorable état de choses, je crois que ses deux principales causes résident dans la politique fiscale, ou plutôt dans l'absence de politique fiscale des Etats-Unis, et dans la mauvaise administration qui a pendant si longtemps déshonoré le gouvernement civique de cette ville.

Quoiqu'à la vérité cette matière ne soit pas directement de notre ressort comme législature, cependant il est impossible de bien étudier la cause de l'impôt soit au Canada, soit aux Etats-Unis, sans constater l'étendue des taxes municipales qui pèsent sur le peuple ; en outre, je crois qu'il est temps que, individuellement au moins, nous tâchions de voir à ce que les remèdes nécessaires soient appliqués ici, si nous voulons éviter les malheurs qui ont sans aucun doute sérieusement compromis les ressources des Etats-Unis.

M. l'Orateur, je ne veux pas essayer de calculer d'une manière précise les effets du tarif américain. C'est un point qui, je le comprends, donnera lieu à grand nombre d'opinions diverses ; mais je dois dire que, quoique ce tarif soit trois fois plus élevé que le nôtre, le revenu des Etats-Unis n'indique certainement pas que les recettes par tête qui proviennent des droits de douanes soient beaucoup plus considérables par son opération ; et je crois que M. David Wells, qui fait autorité sur cette matière, a dit vrai en affirmant que le peuple américain paie annuellement, en vertu de ce tarif, $400,000 ou $500,000 de taxes dont un tiers à peine prend le chemin du coffre public.

J'ai eu de la difficulté à constater assez exactement le chiffre auquel nous pouvons raisonnablement fixer notre impôt ; mais je suis parvenu à savoir que les taxes payées dans la province d'Ontario se montent à $5,5000,000, et je pense que, même en faisant la part des taxes imposées par les législatures locales dans les autres provinces, je ne m'éloigne pas beaucoup de la vérité en fixant l'impôt local du reste de la Confédération à une somme qui ne dépasse pas celle-là. On remarquera que dans ce calcul je ne fais pas entrer les recettes provenant des terres de la Couronne, non plus que les sommes payées par le gouvernement fédéral à titre de subventions.

Mais en acceptant ce calcul,—et, sans ennuyer la Chambre avec des détails, je le crois suffisamment exact pour des fins pratiques,—vous aurez ce résultat : toutes les taxes que paie la population du Canada sont probablement à peine un tiers de l'impôt qui pèse sur celle des Etats-Unis par l'opération de leur système municipal et de leur tarif, et dans tous les cas, la moitié à peine de la somme que, nous le savons, elle paie en espèces ; d'un autre côté, comparé avec celui des Iles Britanniques, qui ont aujourd'hui une population d'à peu près 33,000,000 d'âmes payant l'impôt désigné sous le titre de taxes de la Reine, environ £66,000,000 sterling, notre impôt en égale à peine la moitié.

Et, bien que très certainement la population de la Grande Bretagne soit infiniment plus riche que la nôtre, quoiqu'elle puisse négocier des emprunts avec beaucoup plus de facilité que nous, il faut néanmoins ne pas perdre de vue que la propriété est bien mieux répartie en Canada que là-bas et que, par conséquent, notre population peut, tout aussi bien que celle de la Grande Bretagne, supporter un impôt raisonnable sans en souffrir d'une manière sérieuse. Je pense aussi que, même dans ces temps de crise, il n'y a pas à l'époque présente un seul district du Canada,—à l'exception peut-être de quelques quartiers de nos grandes villes,—où une partie considérable de la population courre le risque d'être bornée au strict nécessaire ; par conséquent, je crois avoir raison de dire que, quoique notre impôt soit en lui-même plus lourd qu'on pourrait le désirer, cependant, comparé à celui qui existe dans d'autres pays placés dans des circonstances assez semblables à celles où nous nous trouvons, on peut le considérer comme supportable et même léger.

Maintenant, on pourrait me demander si, à cause des déficits considérables que nous avons eus depuis deux ans, il ne conviendrait pas de prendre des précautions qui rendraient totalement impossible l'existence d'un troisième.

Eh ! bien, M. l'Orateur, je dirai de suite que, si nous avions en Canada une taxe équivalente à la taxe proportionnée au revenu qui existe aujourd'hui en Angleterre, je n'hésiterais certainement pas à conseiller à la Chambre d'adopter ce moyen pour augmenter le revenu, car c'est une taxe qui peut être augmentée ou diminuée avec le moins de détriment pour le commerce. Mais, dans l'état actuel des choses, je crois qu'il est important de signaler à l'attention de la Chambre et du pays le fait que, quoique malheureusement nous ayions eu deux déficits successifs dans les deux

dernières années, il est également vrai qu'une grande partie de ces déficits s'est composée des sommes consacrées tous les ans au fonds d'amortissement, ce qui fait,—je pense que la Chambre l'admettra,— une différence notable dans l'examen de la situation.

En deux ans nos déficits ont atteint $3,361,000 ; mais sur cette somme, $1,650,000 au moins ont été appliqués à la diminution de notre dette ; il s'en suit donc que l'augmentatation de notre dette est, non pas de $3,361,000, mais à peine de $1,700,000 en tout.

En outre, je pense que le concours des circonstances défavorables qui a fait tomber notre revenu au chiffre extrêmement minime de $22,000,000 ne se renouvellera probablement pas et que, de plus, il y a lieu de compter sur une augmentation légère mais constante. Vû les circonstances qui peuvent surgir en ce pays, et comme la population prend l'accroissement que nous savons, comme nous ajoutons tous les ans de vastes terres encore vierges à nos terres arables, je pense que nous avons raison d'espérer de cette seule source une augmentation considérable de revenu.

Or, s'il est possible d'en arriver à la certitude dans une matière de cette nature, j'incline à croire que tous les ans 500,000 ou 1,000,000 d'âcres de nos terres sont défrichées ; donc, dans six ou sept ans les produits du Canada auront, de ce côté, une augmentation permanente considérable. Il ne faut pas oublier, non plus, que les avantages de notre situation et, sous certains rapports, ceux de notre climat commencent à s'affirmer ; tandis que, comme chacun le sait, les importantes facilités apportées dans ces dernières années au transport du fret ont si bien diminué le prix du transport de nos produits d'un bord de l'Atlantique à l'autre, qu'il parait être raisonnable de compter, de ce côté, sur une augmentation très considérable et constante.

Je ne pense pas faire erreur en disant qu'aujourd'hui presque tous les produits les plus importants de la ferme peuvent être transportés de la localité la plus éloignée d'Ontario, à l'est du lac Supérieur, jusqu'à Londres moyennant un farthing ou un demi denier sterling par livre. Et quoique, à la vérité, une partie considérable des profits soit interceptée par les différents agents de transport, cependant, si ce tarif de fret peut être maintenu, —et je ne vois pas pourquoi il ne le serait point,—tout le monde reconnaîtra qu'un champ presqu'illimité est ouvert à l'esprit d'entreprise de notre population agricole qui parait heureusement disposée à en profiter.

Il est vrai, d'un autre côté, qu'il est impossible pour nous,—un petit peuple d'à peu près quatre millions d'âmes, vivant dans le voisinage immédiat des Etats-Unis, tout le long d'une frontière immense,—de ne pas ressentir sérieusement les effets de la politique fiscale qu'ils ont adoptée.

Je n'ai jamais prétendu que la Confédération du Canada n'ait pas déplorablement subi le contrecoup de la politique américaine ; mais je dis, non seulement que je ne vois dans la folie de nos voisins aucune raison de les imiter, mais encore qu'eux-mêmes commencent à s'apercevoir qu'ils ont commis une grave erreur et qu'ils ont fini par se convaincre, pour ce qui concerne le Canada du moins, que leur politique n'a eu d'autres résultats que celui de nous porter à chercher d'autres marchés que les leurs et de les priver eux-mêmes des profits d'agence qu'ils auraient réalisés.

Il est hors de doute, M. l'Orateur, que nous avons éprouvé des pertes directes considérables par le fait que les Etats-Unis étaient autrefois l'un des pays avec lesquels nous faisions le plus d'affaires et qu'il est impossible que 44,000,000 de nos meilleurs clients souffrent d'une longue dépression sans qu'une grande partie de notre propre population soit gravement embarrassée. Il est bien connu qu'à part les pertes directes, nous avons éprouvé des pertes indirectes sérieuses,—celle, par exemple, des profits résultant des transactions que plusieurs de nos banques faisaient avec les négociants de la république voisine, et, item aussi important peut-être, la perte des achats considérables que les touristes américains faisaient auparavant en Canada.

Indépendamment de ces considérations, il y en a une autre extrêmement importante que je désire présenter à la Chambre.

Il ne saurait y avoir de doute, M. l'Orateur, que la disproportion très sérieuse qui existe entre les obligations fixes à la charge de notre revenu et la somme qui reste plus ou moins sous notre contrôle, ne soit devenue un sujet qui exige la plus profonde attention. Sur une dépense nominale de $23,500,000 en chiffres ronds, pas moins de $11,500,000 sont affectés au paiement de l'intérêt du fonds d'amortissement, aussi qu'aux subventions provinciales, et doivent être absolument considérés comme une première hypothèque Sur le reste, $5,500,000 environ des obligations attachées au revenu doivent être regardés ou comme inscriptions portées aux deux pages du compte, et l'on ne peut les effacer de l'une sans les rayer aussi de l'autre, ou comme étant aussi pratiquement une hypothèque pour toutes fins et intentions que de droit.

Il est évident que la balance de $7,000,000 qui reste à notre disposition, non-seulement n'offre qu'un champ très restreint pour exercer une grande économie, mais aussi qu'elle suffit à peine pour les obligations que nous comptons remplir dans le moment.

Maintenant que les dépenses des différents services ont été réduites aux strictes limites de l'efficacité, on ne doit pas s'attendre que nous puissions diminuer au-dessous de $1,000,000 celles de la Justice et des Pénitenciers, de la Milice et de la Gendarmerie à cheval du Nord-Ouest, celles enfin des Travaux Publics ; le service des Pêcheries, des Phares, des Côtes et d'autres services du même genre exigent une somme au moins égale à celle-là, c'est-à-dire $1,000,000 ; l'administration des Affaires des Sauvages demande près de $500,000, et le service de l'Immigration, s'il est continué, ne peut se faire à moins de $250,000 par année, y compris la Quarantaine ; il faut aussi $250,000 pour dépenses diverses. Voilà donc, sur à peu près $6,750,000, un total d'environ $5,000,000 qui ne peut être réduit et qui laisse pour la législation, le gouvernement civil, les pensions et le fonds de retraite, une somme de $1,750,000, items sur lesquels nous pourrons opérer des réductions.

Je ne dis pas qu'il soit impossible de faire de nouvelles économies, ni qu'un nouvel impôt ne puisse être supporté ; mais je dis qu'il serait difficile et d'une douteuse opportunité de porter le retranchement plus loin, à moins de faire subir de très importantes modifications à notre système constitutionnel actuel ; tandis qu'une augmentation de l'impôt, si elle était considérable, ferait manquer son but, non seulement parce qu'elle arrêterait les developpements du pays, mais encore parce que c'est un fait admis que si vous élevez les taxes au-delà de certaines limites, vous êtes certains de manquer votre affaire, soit en diminuant la consommation, soit en encourageant la contrebande, comme nous l'avons plus d'une fois appris à nos dépens.

Aussi, toutes choses considérées, je suis disposé à suggérer que nous retardions d'examiner la question de savoir s'il est désirable ou non d'imposer de nouvelles taxes.

Plusieurs raisons me portent à faire cette recommandation :—d'abord, parce que, en dépit de tout ce qu'on dit au contraire, il me semble qu'il y a des signes évidents d'une amélioration dans le revenu général et dans la condition générale du pays ; ensuite, parce que je crois que les recettes de

l'année 1876-77 ont été décidément au-dessous de la moyenne ordinaire; parce que le déficit, étant dans une large mesure composé du fonds d'amortissement, il n'est pas tout-à-fait aussi formidable qu'il peut le paraître à première vue; parcequ'une partie très considérable de notre dépense annuelle, quoiqu'imputable, à proprement parler, sur le fonds consolidé, est faite pour des fins qui lui donnent le caractère d'une dépense imputable sur le capital; parce que les dettes que nous devons payer de toute nécessité ont été considérablement diminuées; et parce que,—raison encore plus directe,—la question qui va bientôt être posée au pays par les deux partis politiques entraînera, si elle est décidée contre nous, un changement si grand, si radical dans notre système fiscal et dans notre mode de percevoir le revenu, que je tiens à ce que le peuple se prononce avant que nous nous engagions à faire de nouvelles modifications au tarif actuel.

Maintenant, M. l'Orateur, sans vouloir soulever une discussion oiseuse, je crois qu'il est bon que la Chambre sache clairement, distinctement, quelle est cette question, et connaisse bien le contraste frappant qu'offrent notre politique et celle de nos adversaires. Dans un discours qu'il a prononcé sur cette question, il y a quelques mois, l'honorable chef de l'Opposition s'est exprimé comme suit:

" Messieurs, vous savez que le Canada, de l'est à l'ouest, se trouve " sous le même degré de latitude, et ne produit pas une grande variété de " récoltes. De l'Atlantique au Pacifique, le pays est soumis aux mêmes " influences climatériques; mais les Etats-Unis, qui s'étendent des lacs au " golfe du Mexique, jouissent de plusieurs climats différents. En Canada " cependant, lorsque malheureusement une saison défavorable nous amène " de maigres récoltes, les ressources nous font défaut; alors les cultivateurs " des Etats-Unis inondent nos marchés de leurs produits, et nous ne pou- " vons les en- empêcher. *Vous (les cultivateurs) qui, dans une saison de " stérilité, pourriez trouver une compensation pour ces faibles récoltes dans " les prix plus élevés qu'elles vous rapporteraient, vous vous trouvez déçus " dans votre espoir. Même le peu de produits que les tempêtes vous ont " laissé se trouve sans valeur lorsque les marchés du Canada sont inondés " par les produits des Etats de l'Ouest. Devons-nous souffrir un pareil état " de choses? Ne devons-nous pas dire: le Canada aux Canadiens et proté- " geons nos marchés pour nous-mêmes? Ne devons-nous pas dire: si nous " avons une pauvre récolte, qu'elle serve à nos concitoyens qui nous en don- " neront un prix raisonnable; si elle est abondante, ne nous contentons pas " de nos seuls marchés, allons aux lointains marchés européens, et disons*

" *aux Etats-Unis: 'Nous vous permettons d'apporter vos produits sur nos*
" *marchés; à votre tour, accordez-nous le même privilége et laissez-nous en-*
" *voyer nos produits sur vos marchés.'* " (*)

Voilà la politique de l'Opposition, voilà la politique que mes honorables amis de la Gauche vont soutenir jusqu'à la mort. Or, il est bon de faire remarquer que les doctrines qui y sont exposées ont été approuvées tout récemment, du moins par les représentants d'Ontario appartenant à ce parti; en effet, à la suite d'une conférence, certaines résolutions ont été publiées qui indiquent le programme de l'Opposition d'Ontario sur cette question. Voici ces résolutions :

" 1. Nous sommes convaincus que la prospérité du Canada exige
" l'adoption d'une politique nationale qui, par un judicieux remaniement
" du tarif, favoriserait les intérêts agricoles, miniers et industriels de la
" Confédération.

" 2. Mais cette modification du tarif ne satisferait ni ces intérêts ni le
" pays, si elle n'était adoptée que comme mesure provisoire seulement pour
" faire face à des exigences temporaires, ou pour combler un déficit passa-
" ger, ni à moins qu'elle ne soit adoptée comme une politique nationale, ni
" tant que la réciprocité commerciale avec nos voisins ne sera pas établie.

" 3. Le Canada devrait s'efforcer d'établir la réciprocité dans les tarifs,
" suivant que ses divers intérêts l'exigeront. Il est du devoir des habitants
" du Canada d'imposer à l'attention du Gouvernement et du Parlement de
" la Confédération la nécessité de mettre ces idées en pratique, et ils ne
" doivent pas accorder leur confiance à un Gouvernement qui, par mau-
" vais vouloir ou défaut d'habileté, ne voudrait pas faire une loi dans ce
" sens."

Pour le moment mon intention n'est pas de commenter ni ce discours remarquable ni ces remarquables résolutions, mais de vous faire remarquer qu'ils sont en absolue contradiction avec la politique de notre Gouvernement.

La prétention de nos honorables adversaires, si je la comprends bien, est celle-ci :—le Gouvernement peut augmenter la richesse collective du pays en élevant l'impôt, il peut enrichir la société collectivement en la dépouillant de son argent. Cela se peut.

(*) Extrait d'un discours prononcé, à Bury, par Sir John A. Macdonald.

D'un autre côté, notre prétention, également claire, également définie, et que nous sommes également décidés de soutenir jusqu'à la mort, est celle-ci :—tout impôt, déguisé de quelle que façon que ce soit, est une perte *per se* ; c'est le devoir, et le devoir sacré, du Gouvernement de ne prélever sur le peuple que ce qui est nécessaire pour le bon fonctionnement du service public ; autrement, l'impôt est tout simplement, sous une forme ou sous une autre, un vol organisé.

Sans doute, M. l'Orateur, le malheur veut que, dans notre condition actuelle, nous ne puissions, tant que le revenu sera dans l'état où il est, tenter bien des choses que j'aimerais voir tentées. Il y a de notables améliorations dont le gouvernement n'est pas en mesure de s'occuper maintenant ; on nous fait de temps en temps d'excellentes recommandations que nous désirerions mettre à effet, si les circonstances le permettaient : nous sommes obligés de nous abstenir de ces travaux.

Mais quand, en présence des embarras contre lesquels nous avons à lutter, on vient nous reprocher de ne pas essayer de faire plus, je me permets de protester énergiquement contre cette censure. Nous condamner parce que nous ne pouvons, dans l'état où se trouvent nos finances, nous charger de nouvelles entreprises, c'est témoigner aussi peu de raison qu'en montreraient des passagers qui se révolteraient contre le patron et l'équipage parce que le navire ne peut avancer vers le port pendant la tempête et qu'il est obligé de mouiller.

Laissant maintenant ce sujet de côté, je dois faire remarquer que l'année qui vient d'expirer a été remarquable sous un autre rapport : elle termine la première décade de la Confédération, et je crois qu'il ne serait pas mal de consacrer quelques instants à la revue de l'histoire financière de cette période.

Je pense, M. l'Orateur, qu'en jetant un coup d'œil sur l'année 1867 et en examinant la situation actuelle, tous ceux qui sont de bonne foi admettront qu'il y a deux choses évidentes : la première, que les ressources des provinces qui se sont confédérées les premières étaient suffisantes pour leur permettre de mener à bonne fin tout ce qu'elles avaient entrepris à cette époque et peut-être de se lancer dans de nouvelles entreprises importantes ; mais en second lieu, ce qui me parait tout aussi clair, c'est que quand nous avons entrepris des risques qu'aucun pays n'aurait dû entreprendre dans les conditions où nous nous trouvions, nous avons malheureusement trop tenté

et sérieusement compromis par là l'existence de notre jeune société : la conséquence, c'est que notre dépense a augmenté d'une manière si frappante et si rapide, qu'elle peut donner à réfléchir aux plus insoucieux d'entre nous. (Très bien ! très bien !)

Prenant 1867 pour point de départ, nous voyons que le total de la dépense qui était à peine de $13,500,000 cette année-là s'est, dans l'espace de dix ans, élevé à $23,500,000,—soit une augmentation, aussi approximative que possible, de $10,000,000. Et ce qui est beaucoup plus important, c'est qu'après avoir pris des dispositions pour faire face aux obligations nouvelles qui nous sont dévolues, nous ne pouvons apercevoir une perspective raisonnable de les réduire au-dessous de ce chiffre.

Il n'est pas hors de propos que j'indique à la Chambre les principaux items qui ont causé cette augmentation depuis le commencement de la Confédération.

En premier lieu, je crois que l'intérêt sur le capital dépensé pour construire le chemin de fer Intercolonial et les frais de son exploitation représentent $2,400,000 de cette augmentation. Je vois aussi que notre dépense totale pour le Nord-Ouest,—y compris les traités avec les sauvages, la police à cheval, ainsi que l'acquisition des territoires,—s'élève à près de $1,000,000 par année. L'intérêt sur la somme dépensée pour le chemin de fer du Pacifique, ainsi que les obligations contractées avec la Colombie Britannique, se montent à $1,000,000 de plus. L'intérêt sur les autres travaux publics représente une nouvelle somme de $1,000,000, tandis que l'acceptation des dettes provinciales et l'admission de l'Ile du Prince-Edouard dans la Confédération représentent $1,640,000. Ces cinq items, on l'observera, constituent la plus forte partie de l'augmentation.

Or, en faisant la part des recettes de toute nature, ceci représente pour ainsi dire une perte sèche d'à peu près $5,000,000 par année, laquelle, si elle était capitalisée, constituerait une addition de $110,000,000 à notre dette brute. Quant à la balance de l'augmentation, on peut en considérer une certaine partie comme inscription portée aux deux pages du compte ; une autre partie est dûe à l'augmentation de la population pendant cette période, et le reste est formé d'un certain nombre d'items divers sur lesquels je n'appelerai pas l'attention de la Chambre pour le moment.

Envisageant la situation dans son ensemble, je crois que nous pouvons dire avec assez de raison qu'enfin la dépense a été circonscrite dans certaines limites, et que, la part faite à l'augmentation de la population et au progrès

du pays, il y a lieu de croire que la dépense *per capita* n'a pas besoin d'être beaucoup augmentée. Néanmoins, il est certain que la tâche qui nous incombe en ce moment est ingrate.

Notre situation offre certaines circonstances très particulières. Quoique notre impôt absolu *per capita* soit moindre que ce qu'il était il y a quelques années ; quoique la cause de cet impôt soit à peu près la même ou, dans tous les cas, n'ait pas changé d'une manière appréciable ; quoique la masse générale de nos dettes soit infiniment moindre qu'autrefois, je dois avouer franchement qu'on a perdu l'occasion de rendre notre position financière excellente, que le champ laissé à l'exercice de l'économie est excessivement restreint, que le pouvoir d'imposer de nouvelles taxes est limité à des bornes comparativement étroites, que le retranchement a été poussé aux dernières limites,—à moins, comme je l'ai déjà dit, que nous nous décidions à modifier considérablement notre système ; je dois aussi avouer que notre avenir serait gravement compromis si nous commettions des imprudences. (Très bien ! très bien !)

Maintenant, M. l'Orateur, quant à la question de la grande augmentation de l'impôt, la Chambre ne doit pas oublier que dans notre position il y a une foule de dangers ordinaires à toute augmentation considérable de l'impôt.

D'abord, je crois qu'on s'apercevra que, si l'impôt n'est pas établi strictement pour les fins du revenu, il est à craindre que des querelles intestines ne s'introduisent parmi nous. Il n'y a pas de doute que dans cette Confédération les intérêts de quelques classes de la population peuvent paraître ne pas se concilier ensemble, et je n'ai pas besoin de dire que si l'on s'apercevait que le parlement du Canada sacrifiait ceux d'une classe au profit de l'autre, il créérait des mécontentements sérieux.

Je dois ajouter que je ne crois pas qu'il serait sage, pour raisons politiques,—lors même que nous n'en aurions pas d'autres,—d'assimiler notre système à celui des Etats-Unis. Je pense qu'une augmentation considérable de l'impôt entraverait sérieusement le véritable progrès industriel et tendrait à détourner le peuple d'occupations moins productives. Il n'y a pas de doute qu'elle démoraliserait la classe commerciale et introduirait une vaste contrebande parmi grand nombre de nos concitoyens.

En somme, je dois dire que les résultats généraux de ces dernières années ont été assez satisfaisants. Une masse considérable de travaux publics ont été terminés ou sont à la veille de l'être ; une très grande par-

tie de notre dette a été soldée, et la dépense qui augmentait dans une mesure si large et si rapide est arrivée, espérons-le, à son terme d'augmentation. En ce qui concerne l'accroîssement de la population, je dois ajouter que notre dépense a considérablement diminué.

En déduisant de la dépense de l'année dernière la somme accumulée sur les placements permanents portant intérêt, ainsi que les recettes des chemins de fer qui n'étaient pas autrefois en opération, la Chambre verra que puisqu'en 1873-74, avec une population de 3,750,000 âmes, nous étions obligés de dépenser $23,316,000, notre dépense actuelle ne peut pas être considérée comme dépassant de beaucoup $22,500,000 : en d'autres termes, calculs faits *per capita*, notre dépense d'aujourd'hui n'est que de $5.62, tandis qu'elle était de $6.22 en 1873-74. Il s'ensuit donc que, relativement à notre population, et en faisant les déductions qu'il ne serait que raisonnable de faire, l'administration des affaires publiques entraîne une dépense annuelle de près de $2,000,000 moindre que pendant l'année dont il vient d'être question.

Aussi, je le répète, ce que nous aurions de mieux à faire dans ce cas serait de nous en tenir strictement à un tarif suffisant pour les besoins du revenu et de poursuivre avec fermeté, mais avec précaution, les travaux publics importants qui ne peuvent être retardés sans préjudice pour le pays ; aussi, de remplir autant que possible les engagements que nous avons contractés,—pourvu, toutefois, qu'ils ne mettent pas notre situation générale en danger et qu'ils ne compromettent point l'avenir de notre population.

Je ne prétends pas dire que tous les risques soient passés ; mais je crois avoir raison de dire que l'étendue de ces risques a, dans tous les cas, considérablement diminué. Je ne compte pas sur un retour subit de prospérité, je ne puis même dire que je le désire ; mais je pense que nous pouvons compter sur un progrès graduel et constant, car l'expérience du passé nous apprend que ce progrès a rarement manqué de se produire en Canada, même dans des circonstances presqu'aussi désavantageuses que celles où nous nous trouvons en ce moment.

Telles sont, M. l'Orateur, autant que je puis voir, les questions qui se trouvent devant le pays. A celui-ci maintenant de décider sur la politique fiscale qu'il lui plaira de choisir ; aux membres de cette Chambre ou à leurs successeurs....

PLUSIEURS VOIX—Ecoutez ! écoutez !

M. CARTWRIGHT—Ou à leurs successeurs de décider si cette politique devra être mise à effet. Toutefois, je rappellerai à la Chambre, je rappellerai au pays que de notre conduite présente dépendra une large part de notre succès. Si nous voulons être en mesure de solder notre dette à des conditions raisonnables et de diminuer notre dépense annuelle, il importe souverainement que les capitalistes étrangers voient que les affaires publiques de notre pays sont administrées avec prudence et avec économie.

Il me semble voir deux voies ouvertes devant nous. L'une, celle que j'ai indiquée plus haut et que le Gouvernement se propose de suivre ; l'autre,—que j'espère bien ne pas voir adoptée,—de nous lancer encore dans de folles entreprises, de contracter encore des engagements dont nous n'avons pas calculé le prix, et d'imposer des taxes injustes dans l'espoir de donner par là un faux stimulant à la dépression actuelle.

M. l'Orateur, je ne pense pas que ceux qui ont prêté l'oreille à mes observations ou qui se sont mis par eux-mêmes au courant de la situation générale du pays pendant les quelques dernières années me contrediront quand je dirai que notre position en 1874 était périlleuse, comme nous pouvons le voir aujourd'hui, et que, quels que soient les dangers qui nous menacent, ils sont bien moins grands que ceux qui nous entouraient alors.

On sait très bien qu'à cette époque l'inflation avait été considérable et qu'une réaction était inévitable. Nous ne pouvions mesurer l'étendue de cette réaction, nous ne pouvions dire jusqu'où elle irait ; mais je ne crois pas qu'il y ait un marchand, un fabricant ou un homme d'affaires doué de la prudence la plus ordinaire qui n'ait alors senti que l'expansion avait dépassé les limites raisonnables et que le danger d'une réaction était imminent ; et j'ose dire que si le gouvernement avait tant soit peu retardé à imposer les taxes nécessaires, ou s'il n'avait pas réussi à négocier les emprunts successifs que nous avons été forcés de lancer sur le marché anglais, notre position serait devenue excessivement critique.

Je dois appeler l'attention de la Chambre sur le fait qu'il est très rare qu'un gouvernement ait eu, comme le nôtre, à faire face à tant de dangers à la fois. Nous avions simultanément les obligations de réparer les brèches faites à notre crédit par des déficits considérables ; de trouver de larges sommes d'argent pour exécuter des travaux publics importants sur plusieurs points de la Confédération ; de faire face au paiement d'un grand nombre de dettes arrivant à échéance et qu'il nous était absolument nécessaire d'acquitter. Tout cela, dans un temps où, à la crise commerciale qui pesait

sur notre pays, se joignait une prostration générale des affaires dans le monde entier ; à une époque de troubles politiques sérieux ; à une époque où, pour certaines raisons, les capitalistes anglais avaient une défiance extraordinaire contre les emprunts étrangers et refusaient d'accepter d'autres effets publics que ceux qui avaient été présentés antérieurement.

Maintenant, M. l'Orateur, bien que, il est vrai, nous soyions parvenus à nous soustraire à ces dangers, bien que nous ayions réussi à maintenir notre crédit et à négocier nos emprunts, je dois avouer que nous l'avons échappé belle ; et la Chambre comprendra que j'ai de bonnes raisons pour dire que je redouterais de faire inconsidérément de nouveaux engagements.

Nous avons eu, M. l'Orateur, deux leçons qui, je crois, doivent suffire à n'importe quel peuple.

Je ne sais quelle a été la conduite de mes amis des provinces maritimes ; mais la population d'Ontario et de Québec aurait dû se rappeler, mieux qu'elle ne semble l'avoir fait, la rude leçon que lui avaient donnée les événements de 1854 à 1857 et la dépression qui les a suivis. Tous ceux qui ont étudié l'histoire du commerce de notre pays savent que la période d'extrême accroissement commercial que nous traversâmes alors fut suivie, comme on devait naturellement s'y attendre, par une période correspondante de dépression très prolongée.

Des résultats presqu'absolument semblables, provenant de causes exactement identiques, se sont produits entre 1870 et 1873 ; et, quoique je pense que nous nous tirerons mieux des embarras actuels que de ceux qui les ont précédés, je manquerais à mon devoir si je laissais passer inaperçu le fait que nous avons entièrement perdu de vue la première leçon qui nous avait été donnée et si je ne tâchais, dans la mesure de mes forces, de faire bien comprendre à la Chambre et au pays la nécessité d'être plus prudents à l'avenir.

Je prétends que nous avons commis l'erreur si commune d'avoir trop embrassé à la fois,—erreur pardonnable peut-être, mais qui n'en est pas moins grave, surtout dans un pays comme celui-ci. Je voudrais que nous reconnussions et que nous rachetassions cette faute, non pas par d'inutiles récriminations sur le passé, mais en nous soumettant aussi patiemment que possible aux privations inhérentes à la réaction qui suit toujours un accroissement extrême. Si nous sommes seulement un peu prudents, je crois que nous verrons avant longtemps la fin de la crise.

Toutes déductions faites, nous avons dans nos vastes possessions occidentales une contrée qui, lorsqu'elle sera développée, ajoutera énormément à nos ressources nationales. Pour ma part, je suis prêt à courir des risques et me soumettre à de grandes privations pour contribuer au développement de ce magnifique héritage. Aujourd'hui, d'après ce que je puis voir, quoique le fort de la tempête soit passé, nous sommes encore comme ballottés par les flots.

Si je comprends bien la situation, quoiqu'il soit parfaitement vrai qu'une très grande dépression existe dans les cercles commerciaux, je ne crois pas que les principales industries du pays,—à l'exception de l'importante industrie du bois de construction,—soient dans l'état de prostration où quelques honorables membres de cette Chambre semblent vouloir les supposer. Dans tous les cas, nous pouvons considérer comme acquis que l'effet dure toujours plus longtemps que la cause.

De même que, dans les années passées, l'esprit d'extravagance qui s'était emparé de notre population et l'avait conduite à importer infiniment plus de marchandises qu'elle n'en avait besoin, avait continué de faire sentir son effet longtemps après que la prospérité eut cessé,—de même je crois qu'aujourd'hui l'influence contraire a son effet, bien que la cause commence à disparaître.

Si, M. l'Orateur, il fallait chercher des excuses pour l'augmentation des dépenses dont j'ai parlé, je crois que nous pourrions les trouver dans le fait que la société tout entière paraissait jusqu'à un certain point s'être laissée emporter par le vertige. Personne ne peut songer aux énormes expansions qui se sont produites pendant les années en question, personne ne peut se rappeler les spéculations de tous genres et de toutes natures qui se faisaient, sans se convaincre que nous nous sommes préparés là une période de profonde dépression.

Malheureusement cette folie était devenue si universelle que,—comme nous avons pu l'apprendre à nos dépens dans plusieurs parties du pays,—non seulement elle a emporté ceux qui méritaient de l'être, mais encore ses conséquences frappent surtout les hommes prudents et prévoyants qui avaient bien conduit leurs affaires et qui sont tombés dans l'embarras, non par leur faute, mais dans une large mesure par suite de la concurrence insensée que leur faisaient des individus auxquels on n'aurait jamais dû accorder du crédit ni confier des capitaux. Je n'ai aucun doute qu'un grand nombre de personnes de moyens paient aujourd'hui de leur bourse et de leur

personne les facilités excessives avec lesquelles des hommes de paille ont obtenu crédit et capitaux. A mon sens, c'est une des principales causes de la crise que nous traversons.

En terminant,—je veux qu'on me comprenne bien,—je ne prétends point du tout que le gouvernement actuel n'ait pas commis de fautes pendant les quatre dernières années (Ecoutez! écoutez!) ; je ne veux pas dire qu'il n'ait pas fait d'erreurs ni que son administration des affaires publiques n'ait été absolument exempte de bévues; je ne dis point qu'il n'a pas encouru des dépenses qui auraient pu être évitées : une pareille prétention m'exposerait avec raison aux railleries des honorables députés de l'Opposition. Je ne réclame pas pour nous l'infaillibilité ; encore moins, dirai-je que nous avons été infaillibles.

Mais ce que j'affirme, c'est que,—comme les Comptes Publics en font foi,—le gouvernement a fait preuve d'une diligence, d'une sollicitude et d'une prudence raisonnables. J'affirme que si l'on veut tenir compte des difficultés contre lesquelles nous avons eu à lutter, nous avons été en somme à la hauteur de la situation. Je dis que notre persévérance dans la politique que nous nous étions tracée nous tire graduellement de ces embarras,—embarras qui n'étaient pas notre fait, mais contre lesquels nous avons eu à combattre.

Je dis que nous avons fait cette lutte en infligeant à la population du Canada le moins de privations qu'il était probablement possible de lui imposer. Les taxes n'ont pas été augmentées plus que de raison, et nous avons fait tout en notre pouvoir pour alléger les fardeaux du peuple, en tant que la chose était possible par une nouvelle répartition d'impôts. Je dis que nous avons fait cela sans recourir à des expériences hasardeuses.

Je dis que notre crédit a été maintenu, et plus que maintenu. Je dis que le taux de l'intérêt sur nos dettes a été considérablement réduit ; que notre dépense, qui avait augmenté à raison de dix millions en sept ans, est enfin restée stationnaire, et que, relativement à notre population, et, plus encore, relativement aux services que nous avons été obligés de remplir,—cette dépense est très considérablement diminuée. Je dis que, nonobstant toutes ces circonstances, nous avons fait de grands travaux publics, et que, —pour la première fois peut-être dans l'Histoire de notre pays,—ces entreprises ont été exécutées de façon à ne pas dépasser les crédits votés pour leur accomplissement.

M. l'Orateur, en proposant que vous quittiez le fauteuil et que la Chambre se forme en comité des subsides, j'ose dire que le bilan présenté dans les Comptes Publics est un bilan dont le gouvernement et ses amis en cette Chambre et dans le pays ne doivent pas avoir honte. (Applaudissements.)

ANNEXE.

———o———

Extrait du Message du Gouverneur de l'Etat de New-York à la Législature de cet Etat.—*Albany, janvier 1878.*

" La dépression qui s'est produite dans toutes les branches du com-
" merce, des affaires et des manufactures, et la ruine de nos nombreuses
" entreprises de chemins de fer, de mines de fer et de moulins *ont jeté sur*
" *le pavé des rues un nombre immense de travailleurs qui, sans que cela soit*
" *de leur faute, se trouvent aujourd'hui dans un dénuement extrême.* Bien
" que, à la vérité, cette législature ne puisse rien faire pour eux, il est
" bon que nous connaissions bien les causes de leur misère."

Après avoir désigné, comme l'une de ces causes, l'inflation monétaire qui s'est fait remarquer aux Etats-Unis, le Gouverneur continue :—

" En même temps un autre mal sérieux a pris un grand développe-
" ment. Des individus et des corporations qui faisaient des opérations
" dans différentes espèces de manufactures, profitant des nécessités du
" Gouvernement, se rendirent au Congrès et employèrent tous les moyens
" en leur pouvoir pour obtenir, chacun à son avantage, l'imposition de ce
" qu'on appelle des impôts protecteurs, sous le faux prétexte d'augmenter
" le revenu du gouvernement, mais en réalité *afin de forcer les consomma-*
" *teurs à payer des prix exhorbitants pour les articles privilégiés couverts de*
" *cette protection.* Sous l'aile et sous l'impulsion de cette soi-disant pro-
" tection, de nouvelles entreprises ont été commencées, de nouvelles et
" vastes facteries construites, de nouveaux et inutiles chemins de fer
" élaborés et entrepris, de nouvelles mines et fonderies ouvertes, et des
" armées de travailleurs, séduits par l'appât de gages élevés, se sont atta-
" chés à ces entreprises après avoir abandonné l'agriculture et d'autres
" occupations plus sûres. En vain ont-ils été mis en garde contre les con-
" séquences de ces entreprises exagérées. L'extravagance dans les dépenses
" et l'absence totale d'économie ont fait partout leur œuvre. Les entre-
" prises illusoires et trompeuses n'ont pu tenir, et bien que soutenues
" par tous les moyens que le gouvernement avait à sa disposition, elles ont
" fini par subir leur sort inévitable. Les fortunes imaginaires se sont
" évanouies en un instant, les intempestifs projets de chemins de fer, de

" mines, de moulins et de facteries ont été suspendus, et *dix mille innocents* " *et infortun s travailleurs se sont trouvés sans emploi et sans moyens de* " *subsistance. Au lieu des gages élevés dont la perspective les avait arrachés* " *à d'autres occupations pour ces entreprises, ils n'ont pas recu la moindre* " *rémunération pour leur travail.*"

" Il est plus facile de découvrir la cause de cette misère que d'indi- " quer les moyens de l'alléger. Il ne peut y avoir qu'un seul remède " efficace et durable : c'est d'en revenir aussi vite que possible à l'état de " choses qui existait avant que nous ayions pris le chemin de la ruine, " c'est-à-dire de reprendre les paiements en espèces et d'abaisser le tarif au " niveau des besoins du revenu.

" Sous l'influence de ces mesures, toutes les indutries reprendront leur " régularité ordinaire et elles auront le même succès. Celles qui ont besoin " de main d'œuvre demanderont des travailleurs qui recevront des gages " relatifs à l'importance des opérations et conformes aux arrangements qui " qui auront été pris. S'il reste des individus sans emploi, il y a encore " dans ce vaste pays des millions d'acres de terre fertile sur lesquels l'homme " industrieux est certain de trouver pour lui-même et pour sa famille des " moyens de subsistance. Un des grands malheurs qui ont résulté pour " l'ouvrier des apparences trompeuses et illusoires que l'on a fait miroiter " à ses yeux, c'est qu'il a été arraché aux travaux si paisibles et si indé- " pendants de l'agriculture pour aller guetter dans les villes une rémunéra- " tion plus forte que celle qu'il attendait de la culture du sol. Mais si " l'on suit la voie que je viens d'indiquer, les affaires et le commerce ne " tarderont pas à reprendre leur assiette, et l'ouvrier trouvera de l'emploi " qui lui rapportera un salaire raisonnable."

cents
s de
chés
ndre

indi-
nède
t de
ine,
f au

leur
soin
ages
qui
core
nme
des
pour
biter
ndé-
néra-
is si
ne
nploi